

Budget d'un établissement scolaire

Enveloppes budgétaires

Budget régulier - fonds 1

Service de garde - fonds 6

Mesures dédiées et protégées du MEQ - fonds 6

Mesures probantes et innovantes- fonds 3

Agir Autrement (secondaire) - fonds 5

École montréalaise (primaire) - fonds 7

Opération solidarité - fonds 8

Fonds à destination spéciale (CÉ) - fonds 4

Budgets complémentaires - fonds 9



Budget d'un établissement scolaire

transférabilité

Enveloppes	Fonds	En cours d'année	Aux résultats financiers
Budget régulier (comptes gérés localement)	1		
Service de garde	6		Surplus ou déficit consolidé au fonds 1
15014 - Études dirigées au secondaire	3		Le solde déficitaire combiné des fonds 3-5 et 7 est consolidé au fonds 1
15015 - Réussite en lecture et en écriture au primaire			
15011 - Réussite des élèves en milieu défavorisé - Agir autrement	5		Le solde déficitaire combiné des fonds 3-5 et 7 est consolidé au fonds 1
15013 - Une École Montréalaise pour tous	7		Le solde déficitaire combiné des fonds 3-5 et 7 est consolidé au fonds 1
Opération solidarité	8		Le déficit est consolidé au fonds 1



Budget d'un établissement scolaire

transférabilité suite - Mesures d'ajustements du MEES

Enveloppes	Fonds	En cours d'année	Aux résultats financiers
Allocations protégées fonctionnement :			
15023 - À l'école, on bouge ! 15028 - Activités parascolaires au secondaire 15031 - Interventions efficaces 15055 - Agents de soutien aux collaborations 15186 - Sorties scolaires en milieu culturel 15200 - Formation en RCR au secondaire 15313 - Soutien à l'ajout de classes spéciales	6		Le déficit de chaque allocation est consolidé au fonds 1
Allocations dédiées :			
15024 - Aide aux parents 15025 - Seuil minimal de services pour les écoles 15084 - Formation continue sur l'usage pédagogique TIC 15153 - Mentorat pour l'insertion des enseignants 15182 - La culture à l'école volet 1 15186 - La culture à l'école volets 2 à 5 15230 - École accessible et inspirante 15312 - Soutien à l'intégration en classe des EHDAA	6		Le déficit de chaque allocation est consolidé au fonds 1 selon les règles de transférabilité à l'intérieur du même regroupement de mesures (Règles du MEQ)
Allocations protégées d'investissements :			
15103 - Acquisition de livres et de documentaires 15104 - Acquisition de livres de littérature pour la classe	6		Les soldes des allocations des livres sont consolidés au niveau des écoles de la FGJ
30160 - Manuel d'histoire 3 ^e secondaire 30170 - Manuel éducation financière 50530 - Embellissement des cours d'école 50761 - Maintien, remplacement et achat d'actifs informatique 5076X - Mesures TIC décentralisées	6		Les soldes sont reportés d'année suivante



Budget d'un établissement scolaire

transférabilité - suite

Enveloppes	Fonds	En cours d'année	Aux résultats financiers
Activités autofinancées	2		
Fonds à destination spéciale (CÉ)	4	Vers tous les fonds avec résolution du CÉ	Le solde est reporté l'année suivante, ce solde est positif
Budgets complémentaires	9		Surplus ou déficit consolidé au fonds 1

